

# Le trait de l'Union

des infirmiers libéraux d'Ile-de-France

NUMÉRO 14 - OCTOBRE 2019



## ACTIONS

Déploiement des outils entr'Actes et inzee.care

Infirmiers libéraux d'astreinte la nuit en EHPAD

## ACTUALITÉS

Projet Equilibres : attention danger

Campagne de dépistage du diabète : L'URPS infirmiers ne cautionne pas

## À RETENIR

Agenda

Questions/réponses

Vous êtes nombreux à avoir réagi à cette image sur les réseaux sociaux et à l'effraction de nos compétences qu'elle constitue. ▼

OBJECTIF  
**1000**  
DÉPISTAGES DU DIABÈTE  
PAR LES KINÉSITHÉRAPEUTES

Campagne de dépistage du diabète des kinésithérapeutes.

Vous avez, également, apprécié les techniques de marketing peu déontologiques qu'utilisent certains pharmaciens en mal de reconquête de chiffre d'affaires. Heureusement, ils ne sont qu'une exception qui démontre que le glissement des tâches peut rapidement devenir un réel dérapage. ▼

CONTRE LA GRIPPE  
1 VACCIN  
= 1 CAFÉ OFFERT

Campagne de vaccination antigrippale par des pharmaciens.

Tout ceci démontre une fois de plus que notre mode d'exercice est menacé de toutes parts et qu'il y a lieu de le défendre. C'est ce que font, sans relâche, vos représentants professionnels que ce soit dans vos syndicats, à l'ordre Infirmier ou dans les URPS auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Cela montre, également, qu'il est important de s'investir dans l'interprofessionnalité autant pour mener des actions communes de santé publique ; que pour protéger notre activité. Les CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) auxquelles vous serez conviées, associées ou que vous créerez seront un laboratoire in vivo des futures relations entre professionnels de santé.

L'heure n'est plus à « foncer la tête dans le guidon ». Relevez la tête et investissez ces nouvelles structures ou n'ayez pas d'appréhension à en créer vous-mêmes. Vous êtes au cœur de la prise en charge des patients et la majeure partie d'entre eux est soignée à domicile. Vous avez donc une expertise irremplaçable à l'heure du « virage ambulatoire ».

Nous nous battons pour démontrer la plus-value que constituent les quelques 200 000 interventions quotidiennes des Infirmiers libéraux franciliens sur le lieu de vie des patients, à l'heure où les autres professionnels de santé désertent le domicile.

Engagez-vous dans ces nouveaux modes d'organisation et participez à leur gouvernance. Vos représentants professionnels sauront vous conseiller et vous accompagner.

Jean-Jules MORTEO,  
Président



# ACTIONS

## Déploiement d'entr'Actes et d'inzee.care : **inscrivez-vous !**

Comme vous le savez, l'URPS infirmiers soutient et finance le déploiement de ces deux outils permettant aux patients d'être pris en charge par un infirmier libéral.

Ces outils complémentaires permettent d'améliorer l'accessibilité et la visibilité des infirmiers libéraux.

Pour un patient en sortie d'hospitalisation, l'établissement de santé envoie une demande de prise en charge auprès des infirmiers libéraux via **entr'Actes**. Le lien ville-hôpital est alors facilité.

Quant à **inzee.care**, il s'agit d'une plateforme de mise en relation patient/infirmier libéral, ouverte au grand public. Les patients saisissent leur demande de soins sur internet, ou par téléphone au 01.88.33.48.80.

Aujourd'hui plus de 1700 infirmiers libéraux sont inscrits sur entr'Actes et inzee.care, et depuis le début de l'année c'est plus de 2000 demandes de soins qui y ont été faites. Plus il y aura d'infirmiers inscrits, plus les établissements et les patients auront recours à ces outils. Ces derniers nous vous le rappelons, en restant sous le contrôle de la profession, garantissent le respect de la déontologie et de l'équité entre les infirmiers libéraux.

L'URPS est à votre écoute si vous avez des questions.

## Infirmiers libéraux d'astreinte la nuit en EHPAD

Il y a quelques mois, l'URPS infirmiers Ile-de-France a répondu à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour la mise en place d'infirmiers libéraux d'astreintes la nuit dans 9 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) parisiens. L'objectif est d'assurer la continuité des soins la nuit et d'éviter des hospitalisations inopinées, les EHPAD ne disposant pas d'infirmiers salariés la nuit.

Nous venons d'apprendre que notre dossier a été retenu ! Nous allons donc lancer tout prochainement un appel à candidature auprès des infirmiers libéraux résidant à Paris et en petite couronne. En effet, durant l'astreinte, depuis son domicile, il faut pouvoir intervenir dans les EHPAD parisiens dans un délai raisonnable.



Le professionnel de santé à proximité



Les infirmiers libéraux d'astreintes seront rémunérés pour leurs astreintes, ainsi que pour leurs déplacements dans les établissements.

Si cette expérimentation est concluante pour les infirmiers libéraux, comme pour les EHPAD, nous proposerons à l'ARS de déployer ce dispositif dans les autres départements franciliens.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Rendez-vous  
sur notre site internet :  
[urps-infirmiers-idf.fr](http://urps-infirmiers-idf.fr)

## Projet Equilibres : ATTENTION DANGER

Avez-vous entendu parler de l'expérimentation « Equilibres » (EQUIpes d'Infirmières LIBres REsponsables et Solidaires), consistant à rémunérer à la minute les IDEL, pour une pseudo-prise en charge globale des patients, en « pointant » nos interventions et soins comme à l'usine ? Peut-être même que l'on vous a contacté pour faire partie de cette expérimentation ? **Les élus de votre union vous expliquent pourquoi il faut refuser de participer à ce projet et les dangers qui se cachent derrière lui.** Cette expérimentation va permettre de lancer en France le modèle « Buurtzorg » provenant des Pays-Bas. Un pays où ils s'interrogent désormais sur la légitimité de traitements coûteux pour les patients âgés de plus de 70 ans. \* En plus de ce danger pour la population soignée dont nous ferons tous, un jour, partie se trouve parmi les promoteurs de cette expérimentation le directeur financier du groupe ADEO (Famille Mulliez, Auchan, Decathlon, Leroy Merlin ...) ainsi que des groupes de mutuelles. Nul doute que les objectifs commerciaux de ces sociétés sont de faire du business dans le domaine de l'or gris. Après avoir difficilement obtenu que les Actes Infirmiers de Soins (AIS) ne soient plus cotés au temps passé dans le cadre conventionnel du prochain BSI, allons nous repasser à la pointeuse pour des sommes qui, alléchantes aujourd'hui, le seront bien moins quand l'expérimentation sera terminée !

Savez-vous, d'autre part, que les majorations de déplacement, nuits, dimanches et fériés ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce forfait ! (les inconvénients du salariat et du libéral sans aucun des avantages de ces statuts !) Enfin les quatre promoteurs figurant sur l'arrêté paru au Journal Officiel se prévalent, pour certains, d'une représentativité officielle mensongère de la profession ; pour d'autres ont été sanctionnés par l'Ordre Infirmier et pour un dernier qui affirme n'avoir jamais donné sa caution à ce projet. Une véritable imposture !

## Campagne 2019 de dépistage du diabète : L'URPS infirmiers ne cautionne pas !

Cette année encore **notre profession est indignée** : l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS) préfère soutenir le dépistage du diabète par toutes les professions de santé en excluant les Médecins et Infirmiers alors que nous avons déposé des projets de dépistage en commun avec les Médecins ... sans succès.

Ainsi, comme l'année dernière, les patients se voient proposer des auto-tests de glycémies capillaires par des pharmaciens, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, etc.

Comme vous, nous sommes choqués et ne cautionnons pas. Nous avons déjà fait part, une fois de plus, de notre réprobation et nos réserves. Car sous couvert de « Santé Publique », nous voyons nos tutelles valider et cautionner ces superpositions et glissements de compétences sans contreparties ; comme ils l'ont déjà fait avec la vaccination grippale, la surveillance des traitements anticoagulants... Quoi d'autre demain ?

L'ARS validera-t-elle un jour un projet où les infirmiers pourront délivrer les matériels de pansements ou les vaccins qu'ils prescrivent ? L'ARS validera-t-elle un jour un projet où les IDEL participeront à des séances de rééducation ?



\* « Aux Pays-Bas, polémique autour des soins pour les plus âgés » : 04/06/2019  
- La Croix à lire en ligne : <http://bit.ly/equilibresURPS>

**Refusons de participer et  
cautionner ce projet qui  
risque, une fois de plus,  
d'aliéner notre  
indépendance  
professionnelle et de nous  
transformer en sous-traitants  
de la grande distribution.**

Le financement de cette déréglementation équivaut à un soutien de la part des pouvoirs publics. Les autres professionnels en tant que tels, ne sont pas à incriminer bien que l'appropriation de « parts de marchés » des autres professionnels de santé ne soit pas un véritable facteur de développement ni de survie pour ceux qui sont en difficulté. Nous invitons donc toutes les infirmières et infirmiers à aller dire ce qu'ils pensent de ce projet directement auprès de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France :  
**[ars-idf-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-contact@ars.sante.fr)**

# À RETENIR

## AGENDA

### 26 et 27 nov. 2019

Les rencontres de la  
cancérologie française  
(RCFr 2019)  
Paris (75)

### 26 au 28 janvier 2020

Journée cicatrisation 2020  
Paris (75)

### 9 et 10 mars 2020

8ème congrès francophone  
sur la fragilité du sujet âgé  
Toulouse (31)

### 26 au 28 mai 2020

Salon Infirmier  
Paris (75)

### Vaccination anti-grippale

L'URPS met à votre  
disposition une affiche  
(jointe à ce numéro)

Retrouvez-la également  
en téléchargement sur le  
site de l'URPS infirmiers

## Campagne 2019 de vaccination contre la grippe

**Depuis 2018 les patients éligibles à une vaccination SANS prescription médicale a été élargie :**

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40kg/m<sup>2</sup>) ;
- l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave (dans l'objectif de protection des nourrissons qui ne peuvent pas être vaccinés).

Pour les autres patients et les mineurs : une prescription médicale est obligatoire.

Pour en savoir plus : <https://urps-infirmiers-idf.fr>

## QUESTIONS / RÉPONSES

Il faut attendre un peu pour se faire vacciner contre la grippe car le vaccin n'agit pas assez longtemps.

**FAUX.** Le vaccin met environ 15 jours pour agir. Ensuite la persistance des anticorps va de 6 à 9 mois, ce qui couvre complètement la période d'épidémie. Il faudra cependant renouveler la vaccination tous les ans.

Les infirmiers libéraux peuvent vacciner les patients primo-vaccinant sans prescription médicale.

**VRAI.** Toutes les personnes majeures **éligibles à la vaccination** (recommandations vaccinales), qu'elles aient ou non déjà été vaccinées précédemment, peuvent se faire vacciner par un infirmier libéral sans prescription médicale. Chaque infirmier libéral peut sur [ameliepro.fr](http://ameliepro.fr) imprimer un bon vierge pour que le patient puisse retirer le vaccin gratuitement en officine.

[urps-infirmiers-idf.fr](http://urps-infirmiers-idf.fr)

URPS Infirmiers d'Ile-de-France  
56-62 rue de Vouillé, 75015 Paris  
Tél. : 01 88 32 91 94



@URPSidInfirmiers



@URPS\_IDE\_IDF

Président : Jean-Jules MORTEO  
[urps.ide.idf@gmail.com](mailto:urps.ide.idf@gmail.com)

Directrice : Sophie MICHEL  
[direction.urps.ide.idf@gmail.com](mailto:direction.urps.ide.idf@gmail.com)

Conception graphique & maquette : Sophie Delouche ([agence-petronille.com](http://agence-petronille.com))  
Crédits : Photo de couverture par Mia Baker sur Unsplash  
Impression : Compédit Beauregard // Numéro ISSN: 2271-7360

# PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR VOUS FAIRE VACCINER PAR VOTRE INFIRMIÈRE.



Contactez votre infirmière de famille  
ou [inzee.care](https://www.inzee.care)



**01 88 33 48 80**

Numéro non surtaxé

Ligne des infirmières libérales d'Ile-de-France 24h/24h 7j/7



Le professionnel de santé à proximité

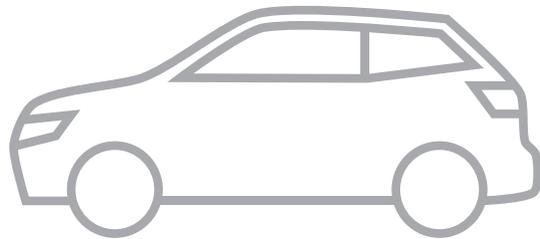


[www.inzee.care](https://www.inzee.care)



# VOTRE AFFICHE POUR LA CAMPAGNE VACCINALE

Disposez l'affiche sur votre véhicule ou la vitrine de votre cabinet



L'URPS infirmiers Ile-de-France met à votre disposition cette affiche. Vous pourrez ainsi rappeler au grand public l'engagement des infirmiers libéraux dans la vaccination. Nous vous proposons de la disposer sur la vitrine de votre cabinet ou à l'arrière de votre véhicule.

**Attention, n'indiquez pas sur cette affiche votre nom ou numéro de téléphone afin de ne pas faire de publicité illégale.**



